RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 16686
Numéro SIREN : 410 204 390
Nom ou dénomination : ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2017 sous le numéro de dépôt 63610

1706368301

DATE DEPOT : 2017-06-26

NUMERO DE DEPOT : 2017R063610

N° GESTION : 1996B16686

N° SIREN : 410204390

DENOMINATION : ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS

ADRESSE : 3 ave Hoche 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 2017/05/23

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

PG 23.5.17-105

96 B 16676

Greffe du tribunal de commerce de
Actes déposé le :
26 JUIN 2017
Sous le N° :

ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 4 324 048 euros
Siège social : 3, avenue Hoche - 75008 PARIS
410 204 390 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 MAI 2017

L'an 2017,
le 23 mai,
à 15 heures 30,

Les actionnaires de la société ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 324 048 euros, divisé en 270 253 actions de 16 euros chacune, dont le siège est 3, avenue Hoche, 75008 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 3, avenue Hoche 75008 PARIS, sur convocation faite par le Directoire selon lettre simple adressée le 5 mai 2017 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Joop Van Gennip, en sa qualité de Représentant de la Banque Neuflize OBC et Membre du Conseil de Surveillance de AAIS.

Monsieur Stéphane CORSALETTI, acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

Madame Josiane FABRE est désignée comme secrétaire.

La société ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 5 mai 2017, est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 270 248 actions sur les 270 253 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus du quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Extrait certifié conforme
Le 30 mai 2017

Le Secrétaire

STATUANT EN MATIERE ORDINAIRE

Huitième Résolution
L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil de Surveillance, décide de nommer Madame Mirjam STAUB, épouse BISANG (nom d'usage : Mirjam STAUB-BISANG), née le 31 août 1969 à Zurich (Suisse), demeurant Im Düggel 3, CH – 8700 Küsnacht (Suisse) en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, pour une période de trois années prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos fin décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution
L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil de Surveillance, décide de nommer Monsieur Bartholomeus RENNER, né le 4 avril 1963 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant De Rijklaan 6 – 1217 RD Hilversum (Pays-Bas) en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, pour une période de trois années prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos fin décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Onzième Résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.